

Créer une entreprise de consulting

Description

Créer une entreprise de consulting est l'aboutissement de plusieurs années de travail pour de nombreux professionnels.

Après avoir acquis de l'expérience et de la notoriété en tant que [travailleur indépendant](#) ou salarié, la création d'une agence de conseil s'impose pour tirer davantage de revenus de son expertise. Cependant, un tel projet nécessite une préparation minutieuse. Le principal concerné doit s'attarder sur plusieurs points avant de se lancer.

[Créez votre entreprise de consulting en ligne](#)

Qu'est-ce qu'une entreprise de consulting ?

Une entreprise de consulting accompagne ses clients dans la réalisation de nombreux projets. Elle met à leur disposition un professionnel qualifié dans un domaine précis.

Il prêtera son expertise pour épauler une équipe ou résoudre une problématique à laquelle une entreprise ou un particulier est confronté. L'appui technique et le soutien stratégique fournis **permettent de surmonter des obstacles causés par un manque de compétences ou des circonstances particulières.**

Une société de conseil peut se spécialiser dans de nombreux secteurs. Cependant, son domaine d'expertise est **souvent lié à une profession exigeant un certain travail intellectuel.** Par exemple, les experts comptables et les architectes peuvent fonder ce type de structure.

Quels sont les conseils à suivre si l'on veut créer une entreprise de consulting ?

La création d'une entreprise de consulting **doit être un acte mûrement réfléchi**. Il est impératif que les principaux concernés mobilisent des fonds assez importants pour démarrer leurs activités. Pour se prémunir contre toute mauvaise surprise, il faut également qu'ils se penchent sur certaines questions en amont.

Faire un prévisionnel financier simplifié

La création d'une entreprise de consulting ne requiert pas forcément :

- L'établissement d'un business plan ;
- La réalisation d'une étude de marché.

Par ailleurs, les futurs dirigeants ou le consultant indépendant ont tout **intérêt à établir un prévisionnel financier simplifié**. Il faudra produire un :

- [Compte de résultat prévisionnel](#);
- Tableau de trésorerie.

Dans cette optique, les professionnels doivent **évaluer leur chiffre d'affaires dans l'année pour estimer les dépenses, les détailler et les retrancher**. Il faut encore soustraire les éventuelles rémunérations ainsi que les cotisations sociales pour ensuite obtenir le résultat imposable puis le résultat net. Par la suite, il reste à répartir les recettes et les dépenses tout au long de l'année en tenant compte de la saisonnalité de ses activités.

Cette opération permet de mieux appréhender le projet et de savoir quand les fondateurs pourront commencer à tirer des revenus de leurs activités. Cela dit, établir des prévisions fiables et proches du réel reste toutefois assez ardu. C'est pourquoi il est recommandé de **louer les services d'un professionnel**.

Passer par une plateforme de création en ligne

Quoi que l'on en dise, la création d'une entreprise demande énormément de temps. Il faudra réfléchir sur différents aspects de son projet et parfois se repencher plusieurs fois sur ses prévisions. D'autre part, les initiateurs du projet devront faire de nombreuses allées et venues pour régler les formalités obligatoires.

Aujourd'hui, les intéressés peuvent toutefois s'épargner toute perte de temps dans la réalisation des démarches de constitution. Pour cela, il leur suffit de se tourner vers des **plateformes spécialisées qui proposent des solutions clés en main**.

Moyennant des frais supplémentaires, ces portails mettent même à la disposition de l'entrepreneur un spécialiste qui le conseillera.

Financer le lancement de l'activité

Souvent, le financement pose problème dans le cadre de ce type de projet. Toutefois, les créateurs de l'entreprise peuvent **retenir de nombreuses solutions** à savoir :

- La souscription d'un crédit ;
- Le crowdfunding ;
- Le recrutement d'un associé ;
- Le soutien des proches.

Dans la pratique, obtenir un prêt sera un vrai parcours du combattant. Les résultats prévisionnels doivent laisser transparaître la rentabilité des activités. Toutefois, des analystes financiers se pencheront également sur la méthodologie employée pour produire ces documents. Ici, l'intervention d'un spécialiste apportera **davantage de crédibilité** à ces états financiers puisque les chiffres seront établis de manière objective.

S'associer sera donc bien plus envisageable **pour ceux qui projettent de se constituer un personnel**. Même si le crowdfunding séduira plus d'un, le financement participatif ne permettra pas de collecter les fonds nécessaires que si le projet est particulièrement innovant.

Quelles sont les étapes à respecter ?

Une fois la question du financement réglée, les consultants pourront plus sereinement s'atteler aux démarches administratives. Néanmoins, ils devront encore une fois **se pencher sur de nombreux points avant d'entamer les formalités et de débiter les activités en toute légalité**.

Statut juridique

Les porteurs de projet peuvent choisir entre de nombreuses formes juridiques pour créer une entreprise de consulting. **S'ils souhaitent se lancer seuls**, ils ont la possibilité d'opter pour une :

- [Entreprise individuelle](#);
- [EURL](#);

- [SASU](#).

Ceux qui souhaitent s'associer et recruter se tournent généralement soit vers une :

- [SARL](#);
- [SAS](#).

Toujours est-il que **ce choix aura des conséquences sur le régime fiscal et social** de l'entreprise. D'où l'intérêt de bien méditer sur la question avant de se décider. Dans tous les cas, la [forme juridique](#) retenue sera mentionnée dans les statuts.

Régime fiscal

Le régime fiscal de l'entreprise **dépendra du statut choisi par l'entrepreneur**. Dans le cas d'une entreprise individuelle, la structure sera redevable de l'Impôt sur le Revenu (IR). Autrement, elle relèvera de l'IR ou de l'Impôt sur les sociétés (IS) sur option.

Régime de Sécurité sociale

Le statut juridique influera également sur le régime de Sécurité sociale de l'entrepreneur. Ceux qui ont opté pour une entreprise individuelle, une SARL ou une EURL relèveront du régime social des indépendants. Ceux qui ont choisi une SASU ou une SAS peuvent profiter du régime général de la Sécurité sociale.

Apports en capital

La loi n'impose aucun [capital social](#) minimal aux formes juridiques citées précédemment. Toutefois, il est **conseillé de mobiliser une somme relativement importante**.

Un capital social nul peut nuire à l'image du cabinet et impacter sur sa crédibilité. Cela expose également les dirigeants à de nombreux risques si la société subit des pertes.

Toujours est-il que les apports souscrits lors de la constitution de la structure doivent être versés avant la date prévue dans les statuts. Les créateurs peuvent **effectuer un unique versement ou opter pour un paiement échelonné**.

Déclaration d'activité

Cette démarche concerne uniquement les personnes qui ont opté pour [la création d'une entreprise individuelle](#). Elle consiste à déposer le formulaire Cerfa n° 13821*07 (PO) au Centre de formalités des entreprises. Cette procédure permet par la suite d'accéder au régime d'imposition et social réservé à la micro-entreprise.

Annonce légale

La constitution d'une EURL, une SASU, une SARL ou une SAS doit faire l'objet d'une publicité légale. À cet effet, le représentant légal du cabinet doit nécessairement publier l'annonce dans un journal habilité.

Cette démarche **informe les tiers et les partenaires de la société que la structure a bien vu le jour**. Le contenu de cet avis varie en fonction de la forme juridique choisie. Pour se simplifier la tâche, il est conseillé de régler cette formalité en ligne.

Immatriculation de l'entreprise

L'immatriculation de l'entreprise au [Registre du commerce et des sociétés](#) **donne une existence juridique et administrative à la structure**. Elle s'effectue en fournissant tous les documents exigés au centre des formalités des entreprises. À cette occasion, il faut habituellement déposer les éléments suivants :

- Copie de la pièce d'identité du dirigeant ;
- **Au moins quatre exemplaires** des statuts ;
- **Au moins quatre exemplaires** de l'acte nominatif du dirigeant ;
- Formulaire PO ou MO dûment rempli ;
- Attestation de parution de l'annonce légale de constitution ;
- Attestation de dépôt de capital.

Accessoirement et selon la forme juridique retenue, il est aussi nécessaire de fournir :

- Des déclarations de non-condamnation ou de filiation ;
- Une demande d'[ACRE](#) ;
- **Deux exemplaires** du rapport établi par le commissaire aux apports ;
- Une copie de l'acte nominatif du commissaire aux comptes.

Les principaux concernés devront s'acquitter des frais légaux en cours. Ils peuvent joindre à leur dossier un chèque à l'ordre de la juridiction compétente ou plutôt opter pour un paiement en ligne. D'ailleurs, ils ont la **possibilité d'effectuer l'essentiel de cette formalité directement sur Internet.**

Bon à savoir : l'immatriculation permet d'[obtenir le premier Kbis](#). Ce document reprend les informations essentielles sur l'entreprise tout en prouvant son existence. Il sera utile ultérieurement pour l'ouverture d'un compte bancaire si ce n'est pas déjà fait.

Comment trouver des clients après la création de votre entreprise ?

Créer une entreprise de consulting n'est qu'une première étape pour tirer un revenu de son expertise. L'entrepreneur devra encore susciter l'intérêt des clients potentiels par le biais d'une stratégie de communication bien pensée. Plusieurs solutions sont envisageables. Néanmoins, de nombreux dirigeants se focalisent davantage sur une présence effective sur Internet. Le web est effectivement devenu un **canal de vente à part entière.**

Cependant, si l'on souhaite s'appuyer sur des techniques plus traditionnelles, il faut saisir toutes les opportunités pour renforcer sa réputation. Les intéressés peuvent donc :

- Participer à des salons professionnels ;
- Organiser divers évènements.

Solliciter un apporteur d'affaires constitue également une solution à envisager. Certains de ces professionnels disposent d'un large carnet d'adresses qu'un cabinet de conseil peut exploiter.

Qu'est-ce qu'un consultant indépendant ?

Un consultant indépendant **exerce une activité de conseil**. Il loue son savoir-faire et son expertise :

- À des entreprises ;
- À des [auto-entrepreneurs](#);
- Dans de rares cas à des particuliers.

Cet expert accompagne les intéressés dans un projet ou vient résoudre des problèmes qui peuvent paraître insolubles.

Devenir consultant indépendant en créant une EI ou entreprise individuelle

Une entreprise individuelle constitue une option intéressante pour ceux qui souhaiteraient obtenir un [contrat de consultant indépendant](#). Les formalités à remplir sont grandement facilitées et l'intéressé peut bénéficier d'un régime d'imposition et d'un régime social pensé pour la micro-entreprise.

En revanche, **ce statut présente aussi certains risques**. En effet, les créanciers de l'auto-entrepreneur peuvent demander le paiement de ses dettes sur son patrimoine personnel. Une faillite aura donc des répercussions durables sur la santé financière du consultant indépendant.

Devenir consultant indépendant en créant une société

Créer une entreprise de consulting est aussi une **solution pour se lancer en tant que consultant indépendant**. Si l'on compte exercer cette activité seul, il faudra s'atteler à la création d'une entreprise unipersonnelle (SASU par exemple). En revanche, la SARL et la SAS conviennent à ceux qui désirent s'associer.

Cependant, fonder une société présente également des inconvénients. Ce choix **soumet le porteur de projet à des obligations comptables**. Il devra tout du moins :

- Enregistrer les transactions qui se déroulent au sein de l'entreprise ;
- Produire différents états financiers à la clôture de chaque exercice.

A noter : la [TVA en tant que consultant indépendant](#) est soumise à des règles particulières.

FAQ

Quelle est la meilleure forme juridique pour un consultant ?

Tout dépend des objectifs du principal concerné et de ses besoins. Est-ce qu'il souhaite se lancer seul ou s'associer ? Est-ce qu'il veut réduire au maximum ses charges ou plutôt profiter d'une meilleure protection sociale ? Les réponses à ces questions l'aideront à effectuer le bon choix. Toujours est-il que les consultants choisissent le plus souvent de créer une :

- Entreprise individuelle ;
- EURL ou SARL ;
- SASU ou SAS.

C'est quoi une entreprise de consulting ?

Une entreprise de consulting fournit des consultants qualifiés et expérimentés à sa clientèle. Ces spécialistes aident les entreprises ou les particuliers à réaliser un projet en les accompagnant pas à pas. Les intervenants peuvent aussi intervenir pour régler des problématiques bien définies. Pour les résoudre, ils transmettent les bonnes pratiques ou définissent la stratégie à adopter. Dans ce contexte, une agence de conseil peut également dépêcher des formateurs compétents pour enseigner de nouvelles techniques à une équipe de travail.

Pourquoi créer un cabinet de conseil ?

Pour un consultant, fonder un cabinet de conseil est l'aboutissement d'une longue carrière dans un domaine précis. S'il est reconnu pour son savoir-faire, créer une entreprise de consulting lui permet d'améliorer sa situation financière. Sur le court terme, la création d'une société individuelle ou unipersonnelle est intéressante. Il faudra envisager de créer une SARL ou une SAS sur le long terme pour pouvoir s'associer et recruter du personnel.

Quel est le salaire d'un consultant ?

Le salaire d'un consultant dépend non seulement de son domaine d'expertise, mais également de sa notoriété. S'il est salarié au sein d'un cabinet de consulting, il peut espérer une rémunération brute entre 2 400 euros et 4 200 euros par mois, à cela

peuvent s'ajouter des primes diverses. Les plus expérimentés reçoivent un salaire pouvant atteindre 6 375 euros bruts en entreprise. Les consultants indépendants profiteront d'une rémunération plus attractive après s'être construit une solide réputation et un large portefeuille client.